

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de votre bulletin municipal.

Avec l'arrivée du printemps, viennent également les responsabilités de nettoyage. Les employés municipaux sont à pied d'œuvre pour faire le grand ménage du printemps. Profitez de l'Écocentre pour disposer de vos encombrants correctement.

Dans ce bulletin, nous revenons sur l'obligation d'avoir une licence pour votre animal de compagnie, mais surtout, la gestion des excréments de chien qui demeure la responsabilité du propriétaire. Il faut faire preuve de civisme et disposer convenablement des cadeaux laissés par son chien.

La Ville a lancé le 16 mars dernier, sa stratégie Habitat 2025. Informez-vous des mesures fiscales et administratives disponibles pour favoriser l'habitation à Senneterre auprès de Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, agente de développement à la Corporation de développement économique. Une belle façon d'accompagner le dynamisme économique actuel et d'avoir plus de citoyens qui viendront profiter de notre qualité de vie exceptionnelle.

Bonne lecture,

Jean-Maurice Matte, maire

Grand ménage printanier de la Ville. Merci au personnel des travaux publics pour leur excellent travail.



BELL EN KAYAK

La CDE de Senneterre désire inviter les groupes scolaires à participer à l'activité de la Bell en kayak à l'occasion des sorties scolaires de fin d'année.

SORTIE DE FIN D'ANNÉE QUI
RESPECTE LA DISTANCIATION?



Y'A RIEN LÀ EN KAYAK SUR LA
RIVIÈRE BELL À SENNETERRE!

Tarification spéciale
pour les groupes scolaires

Réservez votre place:
819 737-2296, poste 233
cde@ville.senneterre.qc.ca



ANNULATION DES EXCURSIONS FERROVIAIRES POUR LA SAISON 2021

La CDE est malheureusement dans l'obligation d'annuler tous les départs des excursions ferroviaires animées pour la saison 2021. Les restrictions sanitaires en place, ainsi que l'évolution incertaine de la situation de la pandémie de la COVID-19 ne favorisent pas la tenue sécuritaire de l'activité. Si les éléments sont favorables et s'améliorent pendant la saison estivale, il pourrait y avoir des départs offerts au courant de l'automne 2021. Tenez-vous informés pour réserver votre place!

DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ DU COMPLEXE SERRICOLE DE SENNETERRE

La Corporation de développement économique de Senneterre (CDES), en collaboration avec la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), est heureuse d'annoncer que l'étude de préfaissabilité du projet de Complexe serricole valorisant les rejets thermiques de la centrale Boralex a été déposée le 17 mars dernier au conseil de la MRCVO. Cette étude a été réalisée par la firme Innovagro-consultants et permet d'établir les lignes directrices du futur Parc thermique qui consiste à développer un complexe de serres destiné à des entreprises agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter le site Web de la MRCVO au <http://mrcvo.qc.ca/developpement-econo/developpement-economique/complexe-serricole/>.



DESJARDINS, PARTENAIRE DANS LE PROJET DE CENTRE DE VALORISATION DES AIRES PROTÉGÉES DU QUÉBEC À SENNETERRE



Cette contribution de 50 000 \$ est possible grâce au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse.

Un engagement de tous nos membres pour le bien-être collectif de notre milieu.



Desjardins a annoncé le 9 février dernier son partenariat avec la Corporation de développement économique de Senneterre (CDES) en participant financièrement à l'étude de pré faisabilité du projet. « La Caisse a mis en oeuvre des initiatives en développement durable avec des gestes en ligne par nos engagements. Notre implication dans le projet des aires

protégées à Senneterre en est un bel exemple. Nous désirons devenir leaders en développement durable afin de protéger notre grand territoire, notre patrimoine de la biodiversité ainsi que notre génération future », mentionne Mme Geneviève Larche, présidente. Cette contribution est possible grâce au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse. La CDES désire remercier la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi pour leur implication dans ce projet de société.

BONS D'ACHAT DU REGROUPEMENT COMMERCIAL

Les bons d'achat échangeables dans les commerces de Senneterre sont toujours disponibles au bureau de la Corporation de développement économique de Senneterre. Profitez de l'occasion de la fête des Mères et de la fête des Pères qui arrivent pour gâter vos proches!

EMPLOIS D'ÉTÉ DISPONIBLES!

Emplois d'été étudiants

NOUS ACCEPTONS LES CANDIDATURES DÈS MAINTENANT!

POSTES DISPONIBLES:
AU BUREAU D'INFO TOURISTIQUE
À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
AU MONT BELL

Pour déposer votre candidature:
cde@ville.senneterre.qc.ca

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE HABITAT 2025

Le conseil municipal de la Ville de Senneterre a officialisé sa démarche visant la construction de résidences et d'immeubles à logements appelée « Habitat 2025 ».

Cette stratégie vise à combler ou à réduire les besoins en matière d'hébergement en milieu urbain de Senneterre. Depuis quelques années, nous observons une certaine pénurie de logements et de maisons disponibles et cela nuit à l'attraction et à la rétention d'une main-d'oeuvre pouvant participer à l'essor économique du milieu.

Depuis la fermeture de la base militaire en 1988, le parc immobilier de Senneterre s'est beaucoup modifié. Lorsqu'il s'est vendu 70 maisons à 30 000 \$ en moyenne, cela a eu un effet dévastateur sur notre locatif déjà installé en milieu urbain. Cette offre immobilière a engendré un effet à la baisse du prix des loyers et a ralenti les rénovations et le renouvellement du parc locatif.

Après plus de 20 ans de rattrapage, nous sentons que la situation s'améliore depuis 2010, que la valeur des maisons est en hausse progressive et que la pénurie que nous avons observée depuis quelques années dans les grands centres régionaux se fait également sentir à Senneterre.

Les projets actuellement en cours, tels que le Parc thermique, le démarrage de Tourbières Lambert inc., la consolidation des Produits forestiers Résolu et les services publics qui expriment des besoins nous amènent à collaborer de façon intensive à la construction de logements et de résidences.

Habitat 2025 est une stratégie agressive qui motivera des promoteurs à considérer la construction de logements et de résidences pour les futurs travailleurs et familles qui choisissent Senneterre. La Ville est prête à informer toute personne pouvant être intéressée à connaître les mesures fiscales et administratives favorisant la construction.

Après avoir travaillé à l'embellissement urbain, la rénovation de ses infrastructures et la qualité de vie de sa communauté, la Ville de Senneterre et la Corporation de développement économique souhaitent maintenant attirer travailleurs et familles pour combler les emplois actuels et futurs.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, agente de développement de la Corporation de développement économique au 819 737-2296, poste 233, ou par courriel à mpbgenest@ville.senneterre.qc.ca;

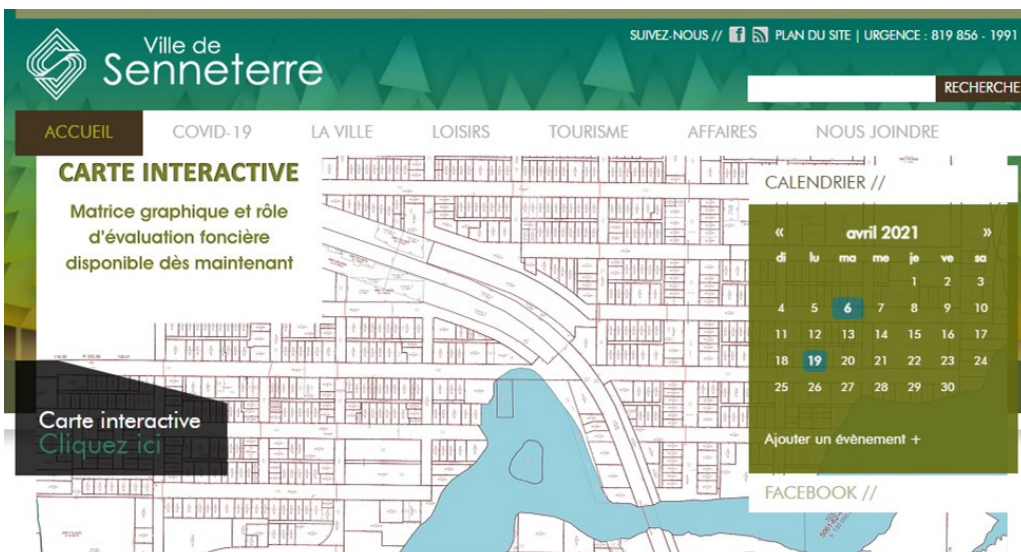
M. Rafik Bourennani, responsable de l'urbanisme de la Ville de Senneterre au 819 737-2296, poste 212, ou par courriel à rbourennani@ville.senneterre.qc.ca.

COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et pour se conformer à ses obligations, la Ville de Senneterre a procédé à une sélection de propriétaires de maison unifamiliale. Ceux-ci seront informés prochainement par courrier qu'un représentant de la firme d'ingénieurs-conseils entrera en contact avec eux afin de vérifier leur équipement pour l'installation éventuelle d'un compteur d'eau. Sachez qu'il n'y a aucun coût pour les propriétaires et que le mode de taxation de l'eau potable ne sera pas affecté.

CARTE INTERACTIVE

Il est maintenant possible de consulter la matrice graphique et le rôle d'évaluation sur le site Internet de la Ville de Senneterre via la plateforme Geocentriq. Rendez-vous à la page d'accueil au www.ville.senneterre.qc.ca.



PERMIS DE CONSTRUCTION

Nous vous invitons dès maintenant à planifier vos travaux de rénovation et de construction pour la prochaine saison estivale. Passez à l'hôtel de ville ou communiquez avec le responsable de l'urbanisme, M. Rafik Bourennani, au 819 737-2296, poste 212.

PERMIS EN LIGNE

Le Service de l'urbanisme a créé une page sur le site Internet de la Ville de Senneterre afin que les citoyens puissent faire une demande de permis en ligne directement sur le formulaire approprié. La page permet aussi d'accéder aux divers documents, tels que les différents règlements en urbanisme ainsi que les brochures d'information.

VENTES DE GARAGE

En raison de la pandémie de la COVID-19, les ventes de garage organisées par des citoyens sur le terrain de leur domicile privé sont interdites en zone rouge et en zone orange, au même titre que tout rassemblement.

La vente d'articles d'occasion sur le Web, avec une prise de possession respectant la distanciation physique de deux mètres entre les personnes n'habitant pas à la même adresse, demeure la méthode à privilégier.

Ces consignes sont en cohérence avec la situation épidémiologique en vigueur actuellement. Nous vous invitons à demeurer à l'affût de tout changement qui pourrait survenir selon l'évolution de la situation au quebec.ca/coronavirus.

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de la capacité d'accueil de la salle du conseil de la Ville de Senneterre, les séances du conseil municipal se tiennent toujours à huis clos.

Vous êtes invités à transmettre vos questions avant 16 h 30 la journée de la séance au courriel info@ville.senneterre.qc.ca. Elles seront répondues lors de la séance ou par courriel dans les jours suivants.

La séance fera l'objet d'une captation audiovisuelle qui sera mise en ligne le lendemain sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://www.ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/PUBLICATIONS> et sélectionner le filtre « Diffusion des séances du conseil », ou encore sur la page Facebook de la Ville de Senneterre.

MANDAT POUR UN NOUVEAU SITE INTERNET

La Ville de Senneterre a accepté les offres de services de ADN Communication pour refaire son site Internet et mettre en place l'application « Alertes municipales » afin d'offrir plus d'information à sa population. Nous prévoyons sa mise en application à l'automne 2021.

DON AUX ORGANISMES

- La Ville a versé un montant de 250 \$ au Centre L'Horizon pour le Gala de reconnaissance de la formation générale des adultes.
- La Ville a accepté la demande de commandite de 150 \$ du Club motoneige Lions de Senneterre relativement à la publicité installée pour les trois prochaines années sur l'arche du sentier de motoneige Matchi-Manitou.
- La Ville et la Municipalité de la Paroisse ont accordé des aides financières au Club de l'âge d'or, respectivement de 1 010 \$ et 500 \$, calculées au prorata de la richesse foncière uniformisée. Cet organisme, qui offre des services aux citoyens du pôle de Senneterre, connaît des difficultés financières en raison de la pandémie de la COVID-19, ce qui a forcé l'annulation de plusieurs activités en 2020. Ces aides financières permettront de garder la salle ouverte pour la présente année.

PROGRAMME RÉNORÉGION

Une aide financière pouvant atteindre 95 % peut être accordée pour des travaux visant à assurer la sécurité des occupants du logement ou corriger une défectuosité majeure sur l'un ou l'autre des éléments suivants : la cheminée, le système d'alimentation en eau potable, les murs extérieurs, le système de chauffage, la toiture et l'électricité.

Pour être admissible, la valeur uniformisée des bâtiments de votre immeuble ne doit pas excéder 115 000 \$ en excluant le terrain. Cette valeur est indiquée sur votre compte de taxes. Les travaux à apporter doivent être d'un minimum de 2 000 \$ et ceux-ci doivent être exécutés par un entrepreneur détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec.

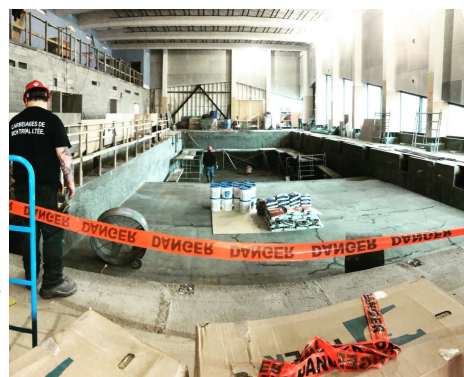


VENTE DU CENTRE AQUA-SPEC

La Ville de Senneterre poursuit ses démarches visant à se départir du Centre Aqua-Spec et a confié le mandat à un agent immobilier. Avec la construction de la nouvelle piscine qui va bon train, l'Aqua-Spec, utilisé jusqu'à maintenant comme centre de loisirs, pourrait ainsi voir sa vocation changée. La municipalité souhaite que ce bâtiment intéresse une entreprise, un particulier ou un groupe d'entrepreneurs.

NOUVELLE PISCINE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CONCORDE

Les travaux de construction de la nouvelle piscine à l'École secondaire La Concorde vont bon train et la livraison est prévue pour la fin août 2021.



BLOC SANITAIRE AU PARC OPTIMISTE

Avec l'accord de la Santé publique, nous serons en mesure d'offrir le service du nouveau bloc sanitaire au Parc Optimiste du 10 mai au 17 octobre.

CONTRAT D'ENTRETIEN DU BLOC SANITAIRE AU PARC OPTIMISTE

Nous sommes à la recherche d'un entrepreneur pour l'entretien de ce bloc sanitaire. Le contrat consiste à deux entretiens par jour, soit un premier vers 13 heures et le deuxième en fin de soirée, et ce, sept jours par semaine.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur offre à M. Félix Leblond, directeur des loisirs, au 819 737-2296, poste 521, ou par courriel à fleblond@ville.senneterre.qc.ca.

CHANGEMENT DE FENÊTRES AU BÂTIMENT DU CLUB DE CURLING

La Ville de Senneterre a confié le mandat à Construction Rénovation J.Bond.007 pour le remplacement de trois fenêtres au bâtiment du Club de curling.

SKATE-PARC

Le skate-parc sera fermé durant une période indéterminée, soit d'environ la mi-mai au 24 juin, pour nous permettre de finaliser les travaux de la nouvelle surface de roulement et des nouveaux modules. Nous demandons aux utilisateurs de ne pas se présenter lors de la période des travaux. Nous vous aviserons lorsque le skate-parc sera accessible.

NOUVEAU CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

Nous sommes très heureux de vous présenter le nouveau camion de votre Service de sécurité incendie. Il s'agit d'un camion autopompe de marque Rosenbauer transportant 1 500 gallons d'eau.

Cette acquisition nous a permis de mettre au rancart quatre véhicules de notre flotte. Premièrement, une unité d'urgence de 1990 qui servait à transporter des équipements et des pompiers sur les lieux d'intervention. Deuxièmement, deux autopompes des années 1958 et 1972 et finalement, un transporteur d'eau de 1990.



Cet achat effectué par la Ville de Senneterre, la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et la Municipalité de Belcourt rajeunit la flotte des camions du Service et nous permet de respecter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or.

Une journée porte ouverte sera organisée qui vous permettra de voir ce nouveau camion et les installations de la caserne quand la Santé publique nous donnera le feu vert aux rassemblements.

PERMIS DE BRÛLAGE

Il est important pour les citoyens qui désirent faire des feux à ciel ouvert de prendre un permis de brûlage afin d'avertir le Service de sécurité incendie d'un danger probable sur le territoire.

Les permis sont accordés les jours ouvrables seulement et selon l'indice de danger d'incendie publié par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Vous devez communiquer avec la secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de ville au 819 737-2296, poste 201, pour obtenir le permis, et ce, gratuitement.

Avec l'arrivée du printemps, nous vous invitons à être sécuritaire lors de vos travaux de brûlage.

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Ville tient à vous rappeler qu'en vertu de l'article 7.4 du règlement no 2012-593 concernant l'utilisation de l'eau potable, le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser **un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.**

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 31 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

POMPIERS VOLONTAIRES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie est toujours à la recherche de candidats pour occuper des postes de pompiers volontaires.

Vous devez avoir 18 ans, être en bonne condition physique, posséder un permis de conduire valide de classe 4A ou vous engager à l'obtenir dans un délai de six mois après l'embauche, résider à l'intérieur du secteur de Senneterre et suivre la formation de « Pompier 1 ».

Vous avez le désir de relever un défi et vous aimer travailler en équipe dans un domaine intéressant, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription sur le site Internet de la Ville de Senneterre à www.ville.senneterre.qc.ca, onglet La Ville, section Service de sécurité incendie.



PREMIÈRE POMPIÈRE DANS LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Voici Mme Jessica Skene, notre première pompière qui a intégré le Service de sécurité incendie de Senneterre. Elle fait partie de l'équipe depuis le 8 décembre 2020. Elle est intervenue sur 12 appels depuis son arrivée. Elle est très stimulée par son nouvel engagement au sein de l'équipe et elle a le désir d'apprendre tous les rudiments du métier de pompier. C'est durant sa période de probation de 12 mois qu'elle se familiarisera avec le déroulement de la caserne, les assemblées, les activités, les fins de semaine de garde et bien sûr tous les équipements que nous possédons. Une fois la période de probation complétée, la formation de Pompier 1 exigée par le ministère de la Sécurité publique et l'École nationale des pompiers du Québec débutera pour une durée d'environ 350 heures. Bonne chance à notre nouvelle pompière et bienvenue dans l'équipe!



Mme Jessica Skene

PRÉVENTION DES INCENDIES AU NIVEAU DE VOTRE BARBECUE

L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?

Sachez comment l'utiliser en toute sécurité :

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible, tels que murs, portes et arbres;
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer;
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.



SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Mme Cassandra Thibault est entrée en fonction le 8 février 2021 au poste de secrétaire-réceptionniste pour remplacer Mme Kimberly Dufour pendant son congé de maternité. Bienvenue dans l'équipe!

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

La Ville de Senneterre désire vous aviser que les opérations pour le contrôle des insectes piqueurs sont débutées et se poursuivent jusqu'au 15 octobre. De nouveau, l'opération a été confiée à la firme GDG Environnement. Pour effectuer le travail, la firme fera usage d'un aéronef et/ou hélicoptère pour traiter certaines parcelles de forêt et marécages. Le produit utilisé est le *Bti* (*Bacillus thuringiensis variété israelensis*), produit qui est sans danger pour la faune, la flore et les humains. La firme possède tous les permis requis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que les autorisations de la Ville.

Au cours de la saison, si vous avez des questions, nous vous invitons à utiliser la ligne d'information au 1-844-840-8700 ou le courriel infomoustique@gdg.ca.

SUBVENTION POUR ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Les programmes de subvention pour la revitalisation de bâtiments commerciaux et d'enseignes ont connu un grand succès et ont permis à plusieurs entreprises de rénover leur infrastructure, ce qui a grandement contribué à l'embellissement du centre-ville.

Malgré que ces subventions soient épuisées, il reste des sommes qui peuvent être attribuées afin que les commerces améliorent leur accessibilité universelle. Informez-vous auprès de Mme Mel-Annie Paquin, poste 214 ou mpaquin@ville.senneterre.qc.ca pour connaître les modalités d'application.

ÉCHÉANCE DES TAXES MUNICIPALES

Afin de vous éviter de payer des intérêts inutilement, un simple petit rappel aux propriétaires pour vous faire part que l'échéance du premier versement des taxes municipales était le 29 mars 2021. Les prochaines échéances sont le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre.

ABRI TEMPORAIRE

La date limite pour démanteler les abris d'auto temporaires (Tempo) est le 1^{er} mai. Ils doivent être démantelés complètement, incluant la structure, et entreposés de façon sécuritaire. Ils pourront être réinstallés à partir du 1^{er} octobre.



Animateurs et coordonnateur de camp de jour recherchés!

- Tu es âgé de 15 ans ou plus
- Tu es autonome, débrouillard et organisé
- Tu es à l'aise avec des groupes d'enfants
- Tu es à l'aise de parler devant des groupes
- Tu es à l'aise de travailler en équipe
- Tu es capable de proposer et d'organiser des activités diversifiées



**LA COMMISSION DES LOISIRS DE SENNETERRE A
L'EMPLOI QU'IL TE FAUT!**



****L'emploi étudiant est d'une durée de 8 semaines, du 21 juin au
13 août 2021, du lundi au vendredi****



Pour obtenir plus d'informations ou pour envoyer ton C.V. communique
avec Félix Leblond au fleblond@ville.senneterre.qc.ca

ÉVÈNEMENTS

3 mai :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
17 mai :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
7 juin :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
21 juin :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre

CHIENS ET CHATS

Nous vous rappelons l'obligation de vous procurer votre licence pour vos animaux de compagnie. Les coûts sont de :

- 25 \$ par chien;
- 10 \$ par chat.

L'achat des licences se fait en ligne au site <https://spaabitibi.com> en sélectionnant la Ville de Senneterre. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez communiquer par téléphone avec la SPA Abitibi.

Coordonnées de l'entrepreneur responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des chiens et des chats dans les limites de la Ville de Senneterre :

SPA Abitibi
Case postale 102
Amos (Québec) J9T 3A5
Tél. : 819 444-6644 ou 819 444-3030
dg@spaabitibi.com
www.spaabitibi.com

Avoir un animal de compagnie amène aussi des responsabilités. Vous devez vous conformer à la réglementation municipale à cet effet. De plus, la Ville de Senneterre met à votre disposition des distributeurs de sacs pour excréments. Respecter les autres citoyens et disposer correctement des excréments de vos animaux.

Pour accéder à la version numérique de ce journal, consultez le site Internet de la Ville de Senneterre à l'adresse www.ville.senneterre.qc.ca, onglet « La Ville », section « Greffe et publications » et choisir le filtre « Journal municipal ». Les différents liens Internet inscrits dans les textes y sont accessibles.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
551, 10e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2296
Télécopieur : 819 737-4215



cde@ville.senneterre.qc.ca

www.ville.senneterre.qc.ca